

LE BUDGET DU CNM

par Antoine Pecqueur et Tom Sidicaro

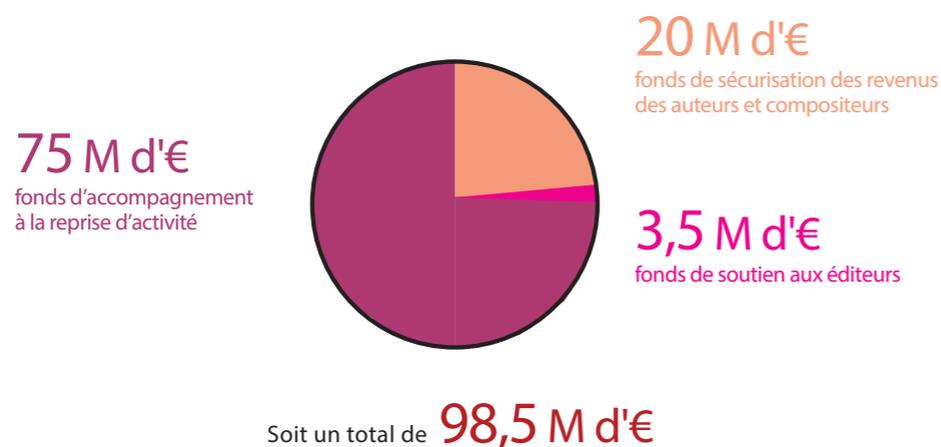
Le Centre national de la musique a vu son rôle renforcé par la crise sanitaire. Décryptage de ses moyens pour 2022.

LE CHIFFRE :

194,1 millions d'€

C'est le budget d'intervention du CNM en 2022, pour la relance de la filière musicale. Il était l'année dernière de 201,5 millions d'euros. Des moyens incomparables avec les sommes prévues à l'origine ; le budget 2021 du CNM aurait dû initialement être de 61,5 millions d'euros... La crise sanitaire, avec l'arrêt de l'activité culturelle, a confié à l'établissement, créé en 2020 sur les bases de l'ancien CNV (centre national de la chanson, des variétés et du jazz), un rôle de premier plan dans l'aide au secteur, quitte à compliquer le partage des responsabilités avec le ministère de la Culture.

AIDES EXCEPTIONNELLES



Pour répondre à la baisse du chiffre d'affaires du secteur et sauvegarder les entreprises, le CNM a mis en place un dispositif d'aide exceptionnelle. Il est destiné principalement aux structures privées, la plupart dans le champ des musiques actuelles. Des enveloppes sont aussi accordées aux auteurs, compositeurs ainsi qu'aux éditeurs, en raison du décalage de l'effet de la crise sur la collecte des droits. À noter que l'État a annoncé le 11 février allouer en plus 14 millions d'euros au CNM, au CNC (Centre national du cinéma) et à l'ASTP (Association pour le soutien du théâtre privé) pour tenir compte des mesures d'interdiction de vente de boissons dans les lieux culturels et prendre en charge une partie de la perte de chiffre d'affaires.

AIDES SÉLECTIVES PÉRENNES

Si les aides exceptionnelles répondent à l'impact immédiat de la crise, les aides sélectives doivent, elles, accompagner l'activité pérenne. Elles ont néanmoins été renforcées pour permettre la relance du secteur et embrasser l'ensemble du champ musical.

Le montant global de ces aides récurrentes pour 2022 est de **65,6 millions d'euros**. Elles sont fléchées sur différents domaines ainsi que sur des missions bien précises. Le but du CNM est ainsi de répondre aux nouveaux enjeux, rendus encore plus cruciaux suite à la pandémie.

PAR SECTEUR



Musique enregistrée : **11,5 millions d'euros**

Spectacle vivant : **24,2 millions d'euros**



Disquaires indépendants : **1 million d'euros**

Editeurs de partitions : **2 millions d'euros**



PAR MISSION



Soutien au développement international : **4,5 millions d'euros**

Action territoriale : **3,9 millions d'euros**



Egalité femmes/hommes : **1,5 million d'euros**

Transition écologique : **3,5 millions d'euros**



Structuration, transition numérique : **10,5 millions d'euros**